

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

L'an deux mille vingt-trois, les huit novembre à neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. DUMOULIN Jean-Marc, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le 26 octobre 2023.

### Participants

#### Présents :

M. ASTRUC Thierry, M. BONNAFOUS Frédéric, M. DUMOULIN Jean-Marc, M. GAIO Michel, M. MARIN Dominique, Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. ROUX Didier, M. SANTOUL Michel, M. SENOUCHE Marc.

#### Absents :

M. NEGRO Jean-Luc, M. REGIS Daniel, M. SABATIER Robert.

#### Excusés :

M. MAUREL Cédric.

#### Conseillers ayant donné pouvoir :

M. MAUREAU Alain a donné pouvoir à M. ASTRUC Thierry.  
M. AGULO Mickaël a donné pouvoir à Mme BLANCHARD ESSNER Sonia.

#### Secrétaire de séance :

M. CHEVALLIER Georges.

Membres en exercice	16
Membres présents	10
Pouvoirs	2

### 2023-016 Prestations entre le SIEVT et l'ASA

Monsieur le président rappelle que le Syndicat Intercommunal des Eaux de Villemur sur Tarn et l'ASA ont signés une convention de prestation ou sont définis les conditions techniques et financières de la fourniture d'eau brute de l'ASA de Villemur-sur-Tarn au SIE de Villemur-sur-Tarn.

Aussi L'ASA s'engage à livrer au SIE de Villemur-sur-Tarn, l'eau brute nécessaire à l'alimentation, après traitement, des abonnés desservis par le SIE de Villemur-sur-Tarn.

Suite à la hausse des coûts de l'énergie, l'ASA sollicite de notre part de pouvoir refacturer la hausse exceptionnelle des tarifs des fluides pour 2022 soit précisément la somme de 15 006.40€ HT.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** l'ensemble des propositions présentées supra
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision

Ainsi fait et délibéré à Villemur, les jours, mois et an que dessus.

Nombre de conseillers en exercice	16
Nombre de conseillers présents	10
Nombre de Pouvoir(s)	2
POUR	0
CONTRE	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,



Le Président :

Jean-Marc DUMOULIN

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.